



***RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DE L'ÉTAT***

CHARENTE 2018

Édito



Une nouvelle année d'action pour les services de l'État en Charente, que le rapport qui en présente ici les grands traits ne saurait retracer dans toute son étendue et sa diversité. Ce document, forcément partiel, s'inscrit pourtant dans une démarche de transparence que complètent publications en ligne et usage des nouveaux médias, tentant de répondre à l'impératif posé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

La fin de l'année 2018, marquée par le mouvement des « gilets jaunes », a démontré une nouvelle fois l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des agents de l'État pour maintenir l'ordre et la sécurité publics tout en permettant à chacun d'exprimer ses revendications.

L'action publique implique de concilier attention à chaque concitoyen, réponse aux enjeux locaux et intérêt général, tout en intégrant nombre de défis nouveaux. Aussi, en 2018, le contexte sécuritaire lié à la menace terroriste et aux mouvements sociaux ne doit pas occulter l'engagement de l'État sur nombre d'autres fronts.

Ainsi, les services déconcentrés de l'État se sont particulièrement impliqués en faveur de la cohésion sociale, afin de favoriser une meilleure intégration et l'adhésion de tous au projet républicain. Par le biais de l'insertion par l'activité économique, de l'accès à la culture, des dispositifs d'hébergement, de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés, l'État et les collectivités territoriales (chacun dans ses compétences respectives) ont contribué à favoriser le lien social et l'accès aux droits de chaque citoyen.

Parmi les priorités figurent l'aménagement du territoire et le maintien de la qualité du service public : tant dans les territoires ruraux que dans certains quartiers prioritaires, la présence des services et opérateurs nationaux demeurent une nécessité, tandis que de nouvelles formes d'accueil et de service nécessitent aussi d'être soutenues. Les vingt maisons de service au public (MSAP) ainsi que les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) que compte notre département contribuent à assurer une accessibilité et une disponibilité de ces services.

Soucieux de ses missions régaliennes et réglementaires, l'État en Charente s'est ainsi efforcé d'adopter vis-à-vis de chacun, qu'il soit requérant, élu, associatif, porteur de projet ou simple citoyen, une posture conciliant l'autorité des principes à l'écoute, l'accompagnement et la vitalité démocratique.

Marie Lajus

Sommaire

- L'État est le garant des sécurités..... page 4
- L'État favorise l'emploi et le développement économique page 8
- L'État renforce la cohésion sociale..... page 12
- L'État favorise un aménagement durable et équilibré du territoire..... page 18
- L'État organise une offre éducative adaptée..... page 24
- L'État participe à la vie culturelle locale page 26
- Les concours financiers de l'État page 30
- Les services de l'État en Charente page 32

La liberté a pour condition que soit assurée la sécurité des biens et des personnes. C'est le rôle de l'État que de s'y consacrer : en Charente, ce sont ainsi 520 membres des forces de l'ordre (160 policiers et 360 gendarmes) qui sont mobilisés au quotidien pour garantir l'ordre public, prévenir la délinquance, mener des investigations et instaurer des relations de proximité et de confiance avec la population. Ce sont aussi les nombreux agents issus des différents services de l'État présents sur le territoire qui contribuent à garantir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

Maintenir la sécurité et la tranquillité publiques

Priorité des forces de l'ordre, cette double mission s'est avérée particulièrement délicate avec la situation inédite qu'a connu le département fin 2018.

Initié le 17 novembre 2018, le **mouvement des gilets jaunes** a exposé à de nombreuses reprises les effectifs locaux, et notamment dès les premiers rassemblements, à des situations particulièrement violentes alors qu'ils tentaient d'assurer la sécurité de la population : opérations d'évacuation des axes routiers nationaux et des ronds-points occupés par les manifestants, des parkings et abords des surfaces commerciales et centrales d'achats, protection des bâtiments publics sensibles à Angoulême et Cognac.

Au total, le maintien de l'ordre en Charente a représenté **16 516 heures de travail** pour les policiers et gendarmes charentais en 2018.

Maintenir la baisse des accidents de la route

Les routes charentaises ont connu en 2018 une **baisse significative du nombre de tués** (- 13,6 %). Toutefois, la vigilance reste de mise : le nombre de blessés a fortement augmenté (+ 58 %). Le grand débat de la sécurité routière organisé en présence du préfet le 7 juin 2018 par la presse locale a été l'occasion de rappeler les principes de précaution élémentaire que chacun d'entre nous se doit de respecter. Dans le même esprit, l'année 2018 a été marquée en Charente comme sur l'ensemble du territoire national par la mise en œuvre, à compter du 1^{er} juillet, d'une nouvelle limitation des vitesses de circulation à 80 km/h sur les routes à double sens ne comportant pas de séparateur central.

L'État s'est également investi dans la politique de prévention. Ce sont ainsi 30 projets et actions qui ont pu être soutenus financièrement (à hauteur de 41 760 €) dans le cadre du plan départemental d'actions et sécurité routière (PDASR).

Sur le terrain, **plus de 1 700 contrôles** ont été effectués par la police (1 286 contrôles routiers, 178 contrôles alcoolémie, 237 contrôles de vitesse). De son côté, la gendarmerie a réalisé 1 367 services de contrôle des poids lourds ainsi que 2 429 services de lutte contre les vitesses excessives et 1 939 services de lutte contre les conduites addictives (alcool et stupéfiants).

Protéger les consommateurs

Outre les contrôles récurrents en matière de qualité, sécurité, et loyauté des produits alimentaires (fruits et légumes, alimentation animale, matériaux au contact alimentaire), des produits non alimentaires (cosmétiques, jouets, produits chimiques), et des services (auto-écoles, agences immobilières, maisons de retraite), une attention toute particulière a été portée en 2018 :

- aux règles de protection et d'information des consommateurs : **205 contrôles** effectués par la DDCSPP concernant l'étiquetage, la traçabilité et l'origine des matières premières (viande, lait), les pratiques promotionnelles et la loyauté de l'information sur les foires et salons.
- à la sécurité des consommateurs : équipements de protection individuelle, trampolines...

L'opération interministérielle vacances et l'opération fin d'année (OIV et OFA) ont fait l'objet de **150 contrôles** concernant la mention d'allergènes, de nano matériaux, les pratiques commerciales trompeuses, le respect des températures, des dates limites de consommation, la sécurité des activités de loisirs, etc.

Au total, **865 contrôles** ont été effectués auprès de 641 établissements.

Dans le cadre des plans de contrôle et de surveillance européens, et du programme national d'enquête de la DGCCRF, les agents du service CCRF de la DDCSPP ont effectué **151 prélèvements de denrées et produits divers** (fruits et légumes, plats préparés, pâtisseries, emballages, cosmétiques, jouets...) afin de rechercher une éventuelle présence de résidus de pesticides, de nitrates, de contaminants, de germes pathogènes.

Anticiper et faire face aux risques naturels

L'activation du centre opérationnel départemental (COD) à la préfecture le 4 juillet a été nécessaire pour traiter les conséquences des intempéries sur le département (**orage de grêle**) tout comme l'ouverture d'un poste de commandement opérationnel (PCO) à Saint-Sornin. Au total, **18 communes** ont été touchées (10 dans le secteur de Saint-Sornin, 8 en Charente Limousine) représentant 3 500 personnes, 58 entreprises et de nombreux agriculteurs sinistrés et nécessitant **1 800 interventions** des sapeurs-pompiers. Au total, environ 150 000 m² de bâches ont été installés. Des cellules de soutien psychologique ont également été mises en place (environ 80 entretiens individuels ou familiaux assurés).

En matière de **risques liés à une activité industrielle**, la gestion du passif du **site Jules Durandeu (Angoulême)** illustre la mobilisation des différents services de l'État (DREAL, ARS, préfecture). En effet, de 1934 à 1984 une unité de fabrication de piles électriques a été exploitée dans le quartier Saint-Cybard à Angoulême. En 2017, une étude réalisée pour le compte de l'EPF à la demande de la ville d'Angoulême dans le cadre de la revalorisation de friche industrielle avec l'accord du conseil départemental, propriétaire du site, a révélé une pollution des sols et des eaux souterraines à l'intérieur du site ainsi qu'à l'extérieur. Au regard des risques encourus pour la santé des populations environnantes, la ville d'Angoulême, le conseil départemental et l'État ont pris des mesures d'urgence et informé la population. Par ailleurs, des études complémentaires, notamment une interprétation de l'état des milieux, ont été commandées auprès

de l'EPF. Ces études se déroulent en deux périodes distinctes afin de connaître les variations saisonnières été/hiver de la pollution. En 2018, des groupes de travail regroupant l'ensemble des acteurs des collectivités et de l'État ainsi que des représentants de la population ont été mis en place pour le suivi des résultats des études et les actions à mettre en œuvre pour garantir la santé des populations. De son côté, l'État a entrepris des recherches pour identifier les ayants droit de l'ancien exploitant responsable de la pollution des sols et des eaux souterraines et poursuit sa démarche de communication auprès des habitants.

Lutter contre la fraude

La lutte contre la **fraude documentaire** est une mission prioritaire réaffirmée par le gouvernement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, chaque préfecture a créé un poste de référent fraude départemental afin de préparer les outils de prévention et de lutte contre la fraude, de structurer cette lutte, d'en être le garant et de développer la coopération interservice. L'année 2018 a été marquée par une **augmentation notable de la détection des fraudes** tous titres confondus (cartes nationales d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation, titres de séjour).

Au total, 56 fraudes ont été avérées et 150 dossiers ont fait l'objet de suspicions soit 206 dossiers traités au total ce qui représente une **augmentation de 118 %** par rapport à 2017. Des actions de contrôle et de formation ont été menées par les services préfectoraux et la DZPAF auprès des 19 mairies équipées d'un dispositif de recueils pour les cartes nationales d'identité et les passeports.

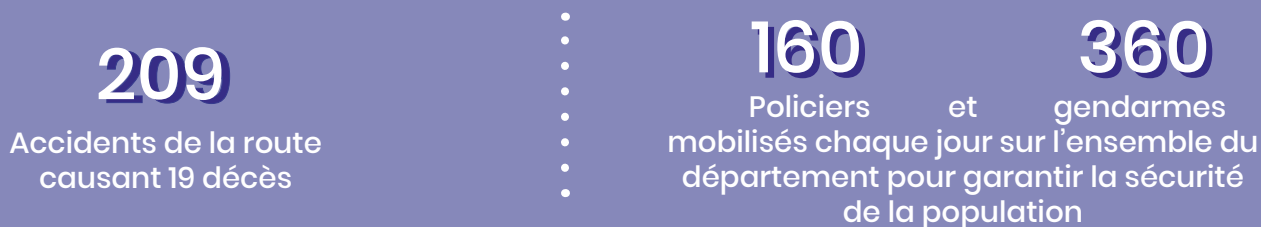
En matière de **fraude fiscale**, les services de la DDFIP ont réalisé 4 946 contrôles de dossiers de particuliers pour 4 496 776 € de droits rappelés et 903 contrôles de dossiers d'entreprises avec 5 647 780 € de droits rappelés.

L'action des forces de l'ordre a connu cette année une évolution toute particulière avec la mise en place de la politique de sécurité du quotidien (PSQ). Engagement du président de la République, ce dispositif spécifique lancé le 8 février 2018 sur l'ensemble du territoire national vise à replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité. C'est une police « sur mesure » qui s'adapte aux attentes de la population et aux besoins locaux.

Déclinée de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés et effective dans les services de police et de gendarmerie dès la fin du 1^{er} trimestre 2018, elle a permis d'optimiser les temps de présence sur la voie publique, d'améliorer la visibilité de l'action des forces de l'ordre, d'intensifier les partenariats avec les élus locaux et leurs équipes, et de multiplier les contacts avec la population et les différents acteurs de terrain.

Sa mise en place rapide sur l'ensemble du département a contribué aux bons résultats enregistrés par les services (hausse des infractions relevées d'initiative et augmentation du taux d'élucidation).

Chiffres clés



3 350

Crimes et délits élucidés sur l'ensemble du département (contre 3 166 en 2017, soit une augmentation de 6 %) et un taux d'élucidation en hausse constante (40,5 % en 2017, 42 % en 2018, soit + 3,5 %).



*Gendarmes et policiers:
deux uniformes, un même objectif : garantir la sécurité de tous*

Les services de l'État sont restés mobilisés tout au long de l'année 2018 pour soutenir et favoriser le développement économique du département en lien avec les acteurs et partenaires locaux.

La situation du marché du travail en Charente

Fin décembre 2018, le taux de chômage s'élève à 8,5 % sur le territoire charentais ce qui représente 17 703 demandeurs d'emploi de catégorie A (plus de 31 000 demandeurs toutes catégories confondues). La progression annuelle de 0,2 % touche davantage la demande d'emploi des seniors (+ 3,1 %).

Faciliter l'accès et le retour à l'emploi en travaillant de concert avec les partenaires de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales et Cap Emploi).

La « Garantie jeunes » s'adresse aux personnes âgées de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité. En Charente, ce sont plus de 400 jeunes qui ont bénéficié en 2018 d'un accompagnement intensif et collectif, de mises en situation professionnelle et d'une aide financière (**taux de sortie positive : 77 %**).

L'unité départementale de la DIRECCTE a assuré l'animation de la cellule opérationnelle des parcours emploi-compétences (PEC) et du comité de pilotage Garantie jeunes afin de s'assurer de l'effectivité de ces dispositifs (en lien avec les prescripteurs et acteurs locaux : Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, conseil départemental).

En 2018, **864** parcours ont été prescrits afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi (67,3 % étaient des demandeurs d'emploi de

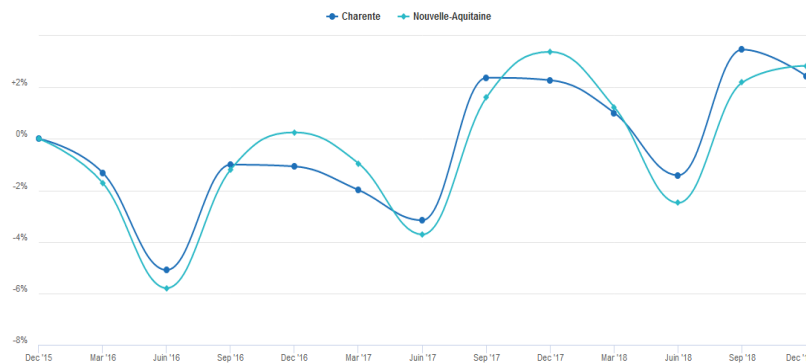
longue durée ; 21,3 % avaient la reconnaissance de travailleur handicapé ; 37,9 % étaient des seniors). La santé, l'action sociale et l'enseignement sont les secteurs d'activité qui recrutent le plus.

En matière d'insertion par l'activité économique (IAE), les membres du conseil départemental de l'IAE (CDIAE) accompagnent vers l'emploi les publics les plus éloignés (62 % de sorties positives). On estime que **chaque euro investi par l'État dans ce secteur génère trois euros dans l'économie locale**.

Ainsi, l'unité départementale de la DIRECCTE, le conseil départemental, les structures de l'IAE, les représentants des collectivités, les chambres consulaires et les représentants des salariés et des employeurs ont mené en 2018 des expérimentations structurantes :

- afin d'amorcer un réflexe de mutualisation de compétences sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE), le groupement d'employeurs GE 16 ACCES mène une action auprès des SIAE pour repérer les compétences, les sensibiliser à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour, à terme, envisager des mutualisations de postes, notamment sur les fonctions stratégiques nouvelles ou à développer (commercialisation par exemple). Cette action a été co-financée par l'État (15 000 €) et le groupement d'employeurs (15 000 €) ;

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en cat. ABC sur les 13 derniers trimestres



- renforcer l'accès aux marchés publics et le recours aux clauses d'insertion pour les TPE et les SIAE. La Chambre de métiers et d'artisanat (CMA) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ont accompagné la démarche. En 2018, l'action a été confiée à l'agence technique du département qui a créé un **poste de « développeur des clauses sociales »**, avec le soutien financier de l'État (15 000 €), du conseil départemental (15 000 €) et de l'ATD apportant 5 000 €.

Animer le réseau du service public de l'emploi (SPE)

L'État réunit régulièrement en réunion départementale ou locale (par bassin d'emploi) le service public de l'emploi afin de traiter des problématiques transversales et faire le lien avec l'ensemble des dispositifs et acteurs locaux.

Parallèlement, plusieurs instances – dont le suivi est assuré par l'unité départementale de la DIRECCTE – traitent plus spécifiquement de sujets locaux à l'instar du groupe de travail mis en place dans le cadre des contrats de ville en faveur des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dans le but de faciliter l'accès à l'emploi des habitants, sensibiliser les centres sociaux sur l'importance de désigner des référents emploi-formation (exemple : préparation du forum de l'emploi avec les centres sociaux).

En 2018, une réunion départementale s'est tenue le 21 juin complétant également les six autres instances qui se sont tenues à l'échelle des bassins d'emploi (quatre pour celui d'Angoulême, un organisé par la sous-préfecture de Cognac et un organisé par la sous-préfecture de Confolens).

Favoriser l'attractivité des acteurs économiques et soutenir les entreprises en difficulté via différents dispositifs dont le suivi est assuré par la DDFiP

L'année 2018, marquée par plusieurs **épisodes de grêle** (dont l'orage du 4 juillet 2018), a nécessité l'accompagnement accru des entreprises touchées par ces événements.

Certaines ont notamment bénéficié d'un dégrèvement sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ce qui a par exemple

représenté **464 325 € pour le Cognacais** en mai 2018.

Par ailleurs, diverses réunions ont été organisées en préfecture en lien avec les élus locaux : 13 entreprises sinistrées ont été signalées par l'unité départementale de la DIRECCTE, 10 ont été recontactées en décembre (dans le cadre de l'expérimentation de la loi pour un État au service d'une société de confiance, dite loi ESSOC), une a obtenu le bénéfice d'un report des échéances fiscales de décembre et deux ont été orientées vers la commission des chefs de services financiers (CCSF).

En décembre 2018, le département de la Charente, la direction départementale des finances publiques et la paierie départementale ont contractualisé leurs engagements au travers d'une **convention de services comptables et financiers**, dans le cadre du partenariat des collectivités locales avec le réseau des comptables publics.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (**CODEFI**) s'est réuni à deux reprises en 2018 et a notamment permis de réaliser un focus sur les secteurs de la mécanique et de l'aéronautique. Il a plus largement vocation à accueillir et à orienter les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement en les aidant à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement (exemple : réalisation d'un audit permettant notamment de valider les hypothèses de redressement de l'entreprise ou obtention d'un prêt permettant de financer sa restructuration).

La cellule de veille et d'alerte précoce (CVAP) participe également – en lien avec le CODEFI – à aider de nombreuses entreprises et s'est réunie à cinq reprises.

Afin de répondre aux 300 000 heures d'insertion dans les grands travaux entrepris dans le département lors des trois années à venir, un groupe de travail animé par l'UD-DIRECCTE met en œuvre une **plateforme de recrutement portée par le fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAF.TT)**. Cette action a été possible grâce aux co-financements du département (25 000 €), de GrandAngoulême (15 000 €) et de l'État (20 000 €). Depuis le lancement, d'autres acteurs ont émis le souhait de rejoindre le groupe de travail et apporter d'autres financements (ex : GrandCognac, DREAL, SNCF). L'objectif est de faire correspondre les besoins des entreprises et ceux des demandeurs d'emploi, faciliter leur mise en relation, organiser des préparations à l'entrée en chantiers (à l'instar de formations à la sécurité).

Chiffres clés

689

Emplois conventionnés et financés via l'insertion par l'activité économique (IAE)

451

Jeunes entrés dans le dispositif « Garantie-jeunes »

41

Analyses financières ont été transmises dont 11 à la demande des collectivités

1 592

Contrats d'apprentissage conclus



*Usine de fabrication des charentaises Rondinaud - La Manufacture Charentaise
à Rivières, symbole du savoir-faire local*

À mi-parcours des deux contrats de ville du GrandAngoulême et du Grand Cognac, l'État a poursuivi son engagement et sa mobilisation en faveur de la cohésion sociale. Des efforts particuliers ont été consentis en faveur du logement des populations en situation de précarité.

Soutenir les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

En 2018, l'enveloppe départementale des crédits spécifiques à destination des six quartiers prioritaires (cinq au sein du contrat de ville de GrandAngoulême et un au sein du contrat de ville de GrandCognac) s'est élevée à **585 000 €**. Suite à l'appel à projets 2018, 50 porteurs de projets ont ainsi été soutenus financièrement pour des actions relevant majoritairement de la cohésion sociale (pilier 1) ; les autres s'inscrivant dans l'emploi et le développement économique (pilier 2) ou le cadre de vie et le renouvellement urbain (pilier 3). À ces crédits spécifiques, s'ajoute la dotation politique de la ville (DPV) dont la commune de Soyaux a bénéficié à hauteur de **344 653 €** (soit une dotation quasiment doublée par rapport à 2017).

Pour favoriser l'émancipation par l'école et la réussite économique, l'investissement pour la formation des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée s'est engagé avec l'ouverture d'une session de formation « CCI OPEN LAB – Réussir » dans le numérique, labellisée **Grande École du Numérique** (soutenue à hauteur de 60 000 € par l'État). De même, « **La Fabrique à entreprendre** » financée et mise en œuvre à la fin de l'année 2018, viendra renforcer les actions déjà en place pour la création d'entreprises et la promotion de l'entrepreneuriat. Dans la poursuite de cet objectif, 20 structures publiques ont mis à disposition sur le site « **mon stage de troisième** » 60 sessions de stages pour 39 missions aux 119 élèves des deux collèges REP+ Michelle Pallet à Grande Garenne et Romain Rolland à Soyaux.

Enfin, sur la thématique « égalité femmes-hommes », la commune de Soyaux a réalisé des « **marches exploratoires** » avec des groupes de femmes visant à proposer des aménagements urbains dans les quartiers prioritaires de la ville.

Parallèlement à ces actions, l'État s'engage pour la rénovation urbaine et le décloisonnement des quartiers prioritaires (cf. partie

« aménagement du durable et équilibré »).

Accueillir et intégrer les publics migrants

En Charente, **5 centres d'accueil et d'orientation (CAO)** sont en fonctionnement afin de mettre les personnes exilées dans des conditions leur permettant de réfléchir à leurs projets, et si tel est leur choix, d'entamer les démarches de demande d'asile :

- le CAO d'Angoulême géré par Angoulême Solidarité (34 places pour familles et personnes isolées) ;
- le CAO de Cognac géré par l'ASERC (25 places pour familles et personnes isolées) ;
- le CAO de Ruffec géré par Audacia (70 places pour personnes isolées) ;
- le CAO de Confolens géré par Audacia (50 places pour personnes isolées) ;
- le CAO de Fleurac géré par le COS (50 places pour familles).

Après avoir effectué les démarches idoines, les demandeurs d'asile bénéficient de différents dispositifs d'accompagnement et d'hébergement :

- les hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (**HUDA**) : ils sont généralement mis à disposition pour les personnes en attente de places dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (**CADA**). Leur capacité d'accueil est coordonnée par l'AFUS 16 (gestionnaire du service intégré d'accueil et d'orientation et du 115 en Charente).
- les CADA : les places d'hébergement sont organisées sur le mode du diffus et sont réparties sur les communes du Grand Angoulême et à Cognac. En pratique, 140 places sont gérées par le centre socioculturel « Maison des jeunes et de la culture de la Grande Garenne » et 140 sont gérées par France Terre d'Asile.

Le bureau des migrations et de l'intégration de la préfecture a

reçu en 2018, 5 000 usagers à ses guichets, et délivré **environ 1 800 titres de séjour**. Parmi eux, 650 ont été délivrés à des primo-arrivants, dont une **centaine au titre de la protection internationale**, après que l'Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) ou la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a attribué aux usagers intéressés la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Des mesures en faveur des primo-arrivants ont également été mises en place par l'UD-DIRECCTE avec l'animation d'un comité technique emploi, le lancement des dispositifs de parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL) et d'hébergement, orientation, parcours vers l'emploi (HOPE).

Héberger les publics vulnérables

Sur les **335 places d'hébergement** présentes sur le territoire, 127 places relèvent de l'hébergement d'urgence et sont situées sur le GrandAngoulême, le Grand Cognac et dans une moindre mesure, sur le reste du département. Des places sont dédiées aux personnes victimes de violences conjugales (18), aux personnes seules et aux familles (73) ou aux demandeurs d'asile (36). Chaque année, de nouvelles places d'hébergement d'urgence sont créées, afin de répondre à la demande croissante. En 2018, en ce qui concerne l'hébergement d'urgence de droit commun, 8 places ouvertes pour la période hivernale 2017-2018, ont été pérennisées. S'agissant de la période hivernale 2018-2019, ont été ouvertes le 1er novembre 2018 : **15 places supplémentaires** au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du Rond Point, géré par l'association « Angoulême Solidarité », passant ainsi de 20 à 35 places en internat ; auxquelles se sont ajoutées 20 nuitées d'hôtel. De plus, 92 places sont mobilisables en cas de déclenchement d'un niveau d'alerte du plan hivernal ainsi que des nuitées d'hôtel supplémentaires.

Il convient d'ajouter à ces places, les dispositifs de logement adapté mis en œuvre par l'État en direction des personnes pouvant accéder au logement, en orientation directe ou en sortie d'hébergement (60 places de pensions de famille dont 40 situées sur le Grand Angoulême et 20 sur Grand Cognac, 24 places d'intermédiation locative organisées en sous-location avec bail

glissant situées sur grand Angoulême, 139 places agréées au titre de l'allocation logement temporaire (ALT) plus un dispositif d'accompagnement social vers et dans le logement).

Lutter contre l'habitat indigne

La Charente est un département précurseur par la création et la mise en place dès 2003 d'un **pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne** (PDLHI). Sa composition est très ouverte et associe de nombreux acteurs de l'habitat (DDCSPP, ARS, conseil départemental, SOLIHA, GrandAngoulême, GIP, CAF, ADIL...). En 2018, le pôle départemental s'est réuni le 1^{er} février et le 13 juin afin d'aborder la mise à jour du protocole de lutte contre l'habitat indigne, l'expérimentation du permis de louer par la commune de La Couronne, et la présentation du référent régional de la lutte contre l'habitat indigne.

Afin d'assurer la sécurité des occupants et la salubrité du logement, la loi pour un accès au logement et un urbanisme renouvelé (ALUR) du 24 mars 2014 renforçant l'objectif de lutte contre l'habitat indigne a en effet été complétée par le décret du 19 décembre 2016 relatif aux **régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location**. Le dispositif du **permis de louer** permet aux EPCI compétents en matière d'habitat ou aux communes volontaires, de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à une autorisation ou à une déclaration préalable. Ainsi, des manquements décelés au titre du règlement sanitaire départemental (RSD) pouvant caractériser un logement susceptible de présenter un danger pour les occupants justifie un refus de l'autorisation par la collectivité. En Charente, la commune de **La Couronne** a initié le dispositif d'autorisation préalable, depuis le 3 juillet 2018, date de la délibération du conseil municipal délimitant le périmètre concerné. Ce dispositif est entré en vigueur au terme des six mois de délai réglementaire. Au préalable, la commune de La Couronne avec le soutien de GrandAngoulême a organisé une **réunion publique le 18 décembre 2018** à l'attention de l'ensemble de la population et notamment des personnes plus particulièrement concernées afin d'expliquer le dispositif, les obligations des bailleurs, mais également leur présenter les aides financières et techniques existantes pour améliorer ou rénover leur bien immobilier.

À mi-parcours du **schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV) 2015-2020** cosigné par le préfet et le président du conseil départemental, un comité permanent restreint a été créé fin 2017 et s'est réuni en mars, mai, juin et octobre 2018 afin d'adopter une stratégie partagée dans la perspective de la rédaction du nouveau schéma. Ainsi, les membres du comité (conseil départemental, SMAGVC, DDT, ARS, GIP Charente solidarités, CAF, DDCSPP, centres sociaux)

ont décidé d'adopter une méthode de travail thématique : habitat, aires de stationnement, éducation, insertion et santé. Le thème de l'habitat s'est rapidement dégagé comme premier axe de travail afin de définir les besoins d'habitat des groupes familiaux dans le département et de proposer une offre diversifiée d'habitat adapté, prérequis indispensable à l'insertion de ces populations.

Chiffres clés

335

Places d'hébergement

223

Places en logement accompagné

280

Places d'hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile

229

Places en centres d'accueil et d'orientation pour accueillir les personnes exilées

561 125 €

Soit 29 emplois conventionnés et co-financés par l'État pour la médiation sociale dans les quartiers prioritaires

L'apprentissage de la langue

Afin de mettre en place une dynamique locale pour une meilleure coordination des **actions d'apprentissage du français** sur l'agglomération de GrandAngoulême, les partenaires du contrat de ville ainsi que le collectif local d'apprentissage du français (CLAF) ont choisi de confier une mission à la **coordination régionale des actions de proximité de lutte contre l'illettrisme et d'accès aux savoirs** (CORAPLIS). Cette action, co-financée par la préfecture de région et la DRAC, avait pour but de mener une étude de la maîtrise de la langue en établissant un état des lieux, des préconisations et un plan d'actions.

En effet, bien que doté d'atouts (offre diversifiée, présence de professionnels de terrain, etc.), le territoire connaît certaines difficultés (interruption de parcours, forte demande, manque de points d'accès, difficultés à mobiliser les publics éloignés, etc.). Initiée en novembre 2018, cette mission a proposé un **plan d'actions 2019-2022** autour d'axes stratégiques :

- encourager la coopération entre les acteurs (moyens d'ingénierie, valorisation des structures ressources) ;
- enrichir les parcours (via des appels à projets y compris au sein du contrat de ville) ;
- sensibiliser le grand public (événements locaux) ;
- organiser durablement la coordination (sollicitation du Centre ressources illettrisme analphabétisme [CRIA] Nouvelle-Aquitaine, mise en place d'un comité technique local).





La cohésion sociale pour accueillir, orienter et accompagner les jeunes migrants du CAO de Confolens

Avec le suivi des contrats de ruralité et aux côtés des collectivités territoriales, l'État s'efforce d'atteindre un objectif de développement du territoire harmonieux, attractif et solidaire tout en prenant en compte sa diversité et les besoins des habitants.

Soutenir l'agriculture et l'élevage

L'année 2018 a été globalement une année de retour à la normale dans le calendrier de paiement des **aides du premier pilier** de la politique agricole commune (PAC). Ces aides directes visant le soutien des marchés et des revenus agricoles, représentent un **total d'environ 70 millions d'euros** dont :

- 34,2 millions pour le paiement de base à 4356 bénéficiaires ;
- 8,1 millions pour le paiement redistributif à 4356 bénéficiaires ;
- 21 millions pour le paiement vert à 4312 bénéficiaires ;
- 6 millions M€ pour les aides animales à 1092 bénéficiaires.

Les **aides du second pilier** concernent la politique de développement rural qui a pour objectif de maintenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Au total, en 2018, les aides du second pilier ont représenté **21 millions d'euros**.

Le soutien à l'agriculture ne passe pas uniquement par le montant des aides versées. En 2018, la DDT a, comme les années précédentes, beaucoup communiqué auprès du monde agricole pour faciliter les déclarations PAC (lettres d'information, réunions publiques, standard PAC, etc.) et a accompagné la **suite des états généraux de l'alimentation** (EGA) via la mise en place de circuits courts et de proximité.

Le soutien à l'élevage, notamment dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine a été encore une priorité de la DDCSPP en 2018. L'État a consacré à cette lutte environ **2,5 millions d'euros**.

Aménager l'espace vers un urbanisme durable

Comparé à la moyenne nationale, le département de la Charente reste peu planifié. Près de la moitié des 381 communes que compte le département en 2018 est encore régie par le règlement national d'urbanisme (RNU), contre environ un tiers au niveau national.

Sur les 192 communes couvertes par un document d'urbanisme opposable, 49,5 % disposent d'un plan local d'urbanisme (PLU), 7,3 % d'un plan d'occupation des sols (POS) et 43,2 % d'une carte communale. Cependant, à l'issue des procédures en cours, **plus de 85 % des communes seront planifiées, couvrant plus de 90 % du territoire et 96 % de la population**. En effet, fin 2018, dix plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) étaient en cours d'élaboration sur des territoires couvrant parfois le périmètre d'anciennes communautés de communes ou d'agglomération désormais fusionnées. Le processus d'élaboration des PLUi prévus pour aboutir en 2019 a connu une certaine accélération (à l'instar de l'agglomération du GrandAngoulême qui a arrêté son projet le 11 décembre 2018) afin, notamment, d'éviter le retour au RNU au 1^{er} janvier 2020 pour les communes qui disposent encore d'un POS. À l'inverse, quatre des seize PLU à l'étude concernent des communes dont le POS est d'ores et déjà caduc.

Le développement des schémas de cohérence territoriale (SCoT) se poursuit. Celui de l'Angoumois, regroupant les 38 communes de l'agglomération de GrandAngoulême, est en vigueur. Trois autres sont en préparation. Deux sont en cours d'élaboration : s'inscrivant dans le cadre de l'appel à projets des SCoT ruraux, le projet de SCoT du Ruffécois (89 communes du nord de la Charente) a été arrêté le 5 novembre 2018 ; le SCoT de la région de Cognac (79 communes de l'Ouest charentais) a terminé sa phase de diagnostic. Un troisième, interdépartemental, a été acté entre la communauté de communes « Charente Limousine » et les communautés « Porte Océane du Limousin » et « Ouest Limousin » en Haute-Vienne.

Le travail de **sensibilisation des élus locaux**, notamment ceux des huit EPCI compétents en matière de planification, a permis d'intégrer une **culture de « projet de territoire »**, contribuant ainsi au renforcement de la dynamique d'élaboration des documents d'urbanisme. Les services de l'État poursuivront la sensibilisation des acteurs territoriaux notamment sur la réduction

de la consommation d'espaces et la lutte contre l'étalement urbain.

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie à neuf reprises en 2018. Elle a examiné 15 documents de planification, dont le SCoT du Ruffécois, et 84 demandes d'autorisations d'urbanisme, principalement pour des projets de construction/extension de bâtiments agricoles et des constructions d'habitations. Les principaux sujets traités au sein de cette instance concernent notamment les compensations agricoles collectives, les retenues de substitution et les bâtiments agricoles à toiture photovoltaïque.

Garantir l'accès aux droits : les maisons de service au public

Les MSAP délivrent un accompagnement humain et une offre de proximité gratuitement. Dans un lieu unique, les habitants sont ainsi accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne (accès à l'emploi, aide aux démarches administratives et de médiation sociale, etc.).

Le réseau des MSAP a été renforcé en 2018 par la création de deux nouvelles structures portées par la communauté de communes à La Rochefoucauld et par la Maison des habitants à Angoulême au sein du quartier de Basseau, ce qui porte le maillage territorial à **20 MSAP en Charente** (soit une MSAP pour 17 000 habitants) et répond à un des objectifs du **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)** signé en décembre 2017 par le préfet et le président du conseil départemental. La direction départementale des finances publiques a également accompagné les agents chargés de l'accueil au sein des MSAP en vue du prélèvement à la source (PAS). L'État soutient financièrement via le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), en complément du fonds interopérateurs, le fonctionnement des MSAP à hauteur d'**environ 215 000 €**.

En outre, depuis la généralisation des téléprocédures liées aux titres (droits à conduire, identité), **5 points numériques** sont animés par des médiateurs au sein de la préfecture et des sous-préfectures afin d'accompagner tous les usagers qui rencontrent

des difficultés d'accès aux procédures dématérialisées. Ainsi, en 2018, **13 000 personnes** ont été accompagnées dans leurs démarches par les services de la préfecture et des sous-préfectures.

Soutenir les territoires dans leurs projets locaux

L'État apporte son soutien aux collectivités, en investissement comme en fonctionnement, au travers de ses concours financiers.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) a, notamment, accompagné les collectivités et leurs groupements dans leurs projets d'investissement à destination des territoires ruraux, via une enveloppe départementale s'élevant à **9 160 051 €**. Les projets les plus soutenus portent sur les équipements publics et les aménagements de bourg. À titre d'exemple, une subvention de 240 554 € a été accordée à la commune de Dignac pour le projet d'aménagement de la **maison de santé de la Clé d'Or**. Également en matière d'investissement, la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**) a vocation à soutenir des projets structurants pour le territoire charentais. Le montant de la DSIL s'est élevé à **3 155 733 €** et a notamment permis de soutenir la **zone d'aménagement concerté des Terrasses de la Tardoire** à La Rochefoucauld (500 000 €). Dans le cadre du contrat de plan État-région 2015-2020, le FNADT a – quant à lui – soutenu la maison de santé pluridisciplinaire de Jarnac, la requalification des quais de Cognac et le Technoparc porté par GrandAngoulême pour un montant total de **926 866 €**.

Le fonds de compensation pour la TVA (**FCTVA**) constitue la plus importante contribution de l'État à l'effort d'investissement des collectivités territoriales. Il s'agit là d'un remboursement forfaitaire du montant de TVA acquitté par les collectivités sur leurs dépenses d'équipement. En 2018, le FCTVA s'élève à **24 093 824 €** au bénéfice des collectivités et de leurs groupements. Par ailleurs, en contrepartie de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités, l'État s'est engagé à maintenir le montant de la dotation globale de fonctionnement (**DGF**). Cette **stabilisation** a permis de porter la DGF des communes à hauteur de 63 326 315 €, la DGF des EPCI à fiscalité propre à 25 253 984 €, et la DGF du conseil

départemental à 53 618 014 €.

Promouvoir les énergies renouvelables

Les collectivités ont lancé l'élaboration de leurs **plans climat énergie territoire (PCAET)**. L'objectif principal de ce document est de déterminer leur stratégie dans la lutte contre le changement climatique. Il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Sur les neuf EPCI, cinq sont obligés d'élaborer un PCAET (les communautés d'agglomération de GrandAngoulême et de Grand Cognac, les communautés de communes 4B Sud Charente, La Rochefoucauld-Porte du Périgord et Charente Limousine). Afin de les sensibiliser et de les informer, une réunion a été organisée par les services de l'État dans chaque EPCI entre avril et juin 2018. Les communautés de communes Cœur et Val de Charente ont engagé une démarche volontaire de PCAET à l'échelle du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR). Les diagnostics de territoire sont en cours de réalisation.

Concernant les **énergies renouvelables et plus particulièrement les éoliennes**, un nombre conséquent de dossiers est à l'instruction. Au total, sept projets éoliens ont été autorisés dans le département en 2018. Il est à signaler que deux parcs ont été autorisés sur décision du juge administratif (Auge-Saint-Médard et Baignes-Sainte-Radegonde). Par ailleurs, 18 demandes d'autorisation sont en cours d'instruction (ces projets se situant majoritairement sur le nord du département). Les parcs autorisés en 2018 représentent **39 mâts** pour une puissance cumulée de **119,5 MW**, ce qui porte la puissance totale autorisée pour l'éolien en Charente à environ **311 MW pour 129 mâts répartis sur un total de 25 parcs**.

La tendance à développer l'éolien sur le plan national a été réaffirmée dans le projet de **programmation de l'énergie 2019-2028**, la puissance installée devant passer de 15 GW à 35 GW.

Accompagner le renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain de l'agglomération de GrandAngoulême a été examiné le 26 avril et le 8 octobre 2018 par les membres du comité d'engagement de l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) sur la base du dossier transmis par le porteur de projet. Les quartiers concernés sont Bel-Air-Grand-Font à Angoulême et l'Étang des Moines à La Couronne. Le projet urbain et la programmation opérationnelle proposés pour ces quartiers ont reçu un avis favorable. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain sera préparée en intégrant les remarques des avis des comités d'engagement cités précédemment. Une déclaration d'engagement a été signée le 19 octobre 2018 par tous les partenaires et en associant les conseils citoyens aux temps d'échanges.



L'ANRU a mobilisé pour ce projet ambitieux un montant de **23,8 millions d'euros** (subventions et prêts) pour un investissement total de 62,6 millions (Bel-Air-Grand-Font : 22,7 millions –

Étang des Moines : 1,1 million).

Via la démolition de 210 logements sociaux, reconstitués à 100 % dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la requalification de 491 logements locatifs sociaux, l'aménagement d'espaces publics, la création et la restructuration de l'offre en équipements publics, l'ambition est le **désenclavement du quartier** et l'évolution de leur peuplement dans un objectif de mixité sociale.

Redynamiser les centres-villes

Les villes moyennes comme Angoulême sont des pôles essentiels pour le maillage territorial entre les communes rurales et les grandes agglomérations et métropoles. En Charente, Angoulême et Cognac sont bénéficiaires du **programme « Action cœur de ville »** dont les conventions-cadres ont été signées le 14 juin dernier à l'occasion de la **venue du ministre de la Cohésion des territoires**, Jacques Mézard. Ce programme répond à une double ambition :

- **améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes ;**
- **conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.**

Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes. Pour assurer cette revitalisation, chaque convention reposera sur **cinq axes structurants** :

1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;

4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
5. Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Au niveau local, les services de l'État apportent leur soutien technique et juridique aux collectivités concernées dans la mise en place progressive de ses actions, co-financent le poste de directeur de projet « Action cœur de ville » et contribuent financièrement aux premières actions portées par la collectivité.

À titre d'exemple, pour la ville d'Angoulême et s'agissant de l'écosystème de l'image, trois actions sont dédiées à la **mise en valeur des formations et de la filière image-bande dessinée** au titre de l'axe 5 de la convention « Fournir l'accès aux équipements et services publics ». Cela correspond plus précisément au soutien de l'aménagement des locaux destinés à l'école européenne supérieure de l'image et le développement global du quartier.

Garantir un aménagement commercial cohérent

Jusqu'alors, les commissions départementales d'aménagement commercial (**CDAC**) étaient encadrées par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008. La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 apporte d'importantes modifications à la législation à travers la refonte de la composition des CDAC et la modification des critères légaux examinés pour la délivrance d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC). Cela concrétise également deux mesures phares du **plan gouvernemental « Action cœur de ville »** :

- incitation pour les porteurs de projets à investir les centres-villes grâce à une dispense d'autorisation d'aménagement commercial dans un périmètre d'opération de revitalisation territoriale (ORT) ;
- possibilité, pour le préfet, de suspendre un projet commercial en périphérie d'un centre-ville en difficulté.

En 2018, le nombre de dossiers d'aménagement commercial a connu une augmentation notable (multiplié par 4 par rapport à l'année 2017).

« New deal téléphonie mobile »

La mise en place du dispositif national « New Deal Téléphonie Mobile », négocié entre l'État (Agence du Numérique) et les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, Free, Bouygues et SFR) en début d'année 2018 a pour objectif de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- déploiement massif de la 4G avec 10 000 communes supplémentaires aujourd'hui couvertes uniquement en 2G/3G qui passeront en 4G d'ici fin 2020 ;
- couverture massive des zones en souffrance avec 5 000 nouveaux sites déployés par chaque opérateur ;
- accélération de la couverture des principaux axes de transport et généralisation de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments.

La Charente dispose de dotations départementales de sites pour couvrir les zones en souffrance sur la période 2018-2021. La phase opérationnelle a démarré pendant l'été 2018 avec la constitution d'une équipe projet regroupant l'État, le conseil départemental de la Charente, le conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, l'association départementale des maires de France, le syndicat départemental d'électricité et de gaz (SDEG), Charente numérique et un représentant des EPCI. Les membres de l'équipe projet font remonter sur la base des critères fixés par le niveau national (population en zone non couverte, taux de surface du territoire en zone non couverte, nombre de signalements sur la plateforme France Mobile) des propositions pour une meilleure prise en compte des particularités du département.

Au total, 5 sites ont été retenus pour la réalisation d'études en 2019 afin d'y déployer des pylônes de téléphonie mobile dans des délais de 12 à 24 mois à compter des arrêtés ministériels. Ils concernent les communes d'Oradour-Fanais, Brigueil, Juignac, la Forêt-de-Tessé et Les Gours.

Chiffres clés

91 millions

D'aides versées au titre de la politique agricole commune (PAC)

•
•
•
•
•

142 498 313 €

Versés au titre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités



ACCUEIL

Communauté de communes
Bureaux 02 à 05

Chambre d'Agriculture
Bureaux 11 à 14

AGCA
Bureau 15

ADMR
Bureau 01

Salles de réunion
1 à 3



Pour des raisons de confidentialité
MERCI DE RESTER DEVANT LE GUICHET

Accueil de la MSAP de Montmoreau, les services au public au plus près des territoires

Les services départementaux de l'éducation nationale – en lien avec les partenaires locaux – ont poursuivi en 2018 leur action dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités.

Réforme des rythmes scolaires

À la rentrée 2018, de nombreuses collectivités ont fait le choix d'une organisation du temps scolaire dérogatoire sur quatre jours. En Charente, 64 % des élèves sont concernés par cette organisation (trois EPCI ayant la compétence scolaire ont fait ce choix). Tous les autres territoires ont mené leur réflexion à l'échelle communale. Un grand nombre de communes de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême a fait le choix de garder l'organisation sur quatre jours et demi ; ce qui explique le taux relativement important d'élèves (36 %) encore concernés par celle-ci. Quelques ajustements d'horaires, ne modifiant pas l'organisation générale, ont été validés lors du CDEN de rentrée.

Une grande partie du territoire charentais est aujourd'hui concernée par un **projet éducatif territorial** (PEdT). En effet, les communautés de communes ou les agglomérations charentaises ont souhaité s'inscrire massivement dans le cadre du « **Plan mercredi** », au titre de leur compétence enfance jeunesse (hormis GrandAngoulême). Globalement, la plupart des PEdT élargissent le champ d'actions de leur politique éducative aux tranches d'âge petite enfance et jeunesse, à l'instar des précédents dispositifs de **projets éducatifs locaux** et dans une dynamique souhaitée dans le cadre du schéma départemental des services aux familles. Les choix des collectivités sont également à mettre en lien avec la contractualisation des conventions territoriales globales liant la CAF aux collectivités et partenaires institutionnels, pour l'ensemble des EPCI charentais, au sein desquels le PEdT constitue la ligne éducative.

Moderniser l'offre éducative

Afin de favoriser l'innovation pédagogique et la transformation des pratiques éducatives, le **plan écoles numériques innovantes et ruralité** (ENIR) s'adresse aux écoles des communes rurales (moins de 2 000 habitants) et permet d'obtenir une aide financière allant **jusqu'à 14 000 €** par école (7 000 € par la collectivité,

7 000 € par l'État) afin d'acquérir tout type d'**équipement lié au numérique** (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs, câblage réseau, etc.). Il existe également un financement à hauteur de 8 000 € (4 000 € par la collectivité, 4 000 € par l'État) afin de s'équiper de « valises de tablettes ».

Le plan 1 (ou ENIR préfigurateur) concerne **six écoles** (projets validés, conventions signées, équipements en cours). Dans le cadre du plan ENIR 2, **trente projets** ont été déposés au ministère de l'Éducation nationale le 30 novembre 2018 (arbitrage en attente).

Lutter contre le décrochage scolaire

L'identification des jeunes en situation de décrochage scolaire de plus de 16 ans est effectuée par le croisement des informations des différents opérateurs de formation initiale au niveau national, dans le cadre d'un suivi interministériel. On constate ces dernières années **une stabilisation du nombre de décrocheurs**. Néanmoins, la prise en charge est renforcée, tant par des propositions d'affectation sous statut scolaire, que par des propositions de dispositifs d'insertion (Éducation nationale, missions locales, etc.). Par ce constat, un travail accentué se développe sur la persévérance scolaire et la prévention de la lutte contre le décrochage afin de prévenir les problématiques et les traiter en amont. Une vigilance et un suivi renforcé sont à ce titre mis en œuvre par les établissements scolaires en **lien avec les CIO** et les personnels de la **mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)**.

En octobre 2018, plus de 800 jeunes ont été identifiés comme décrocheurs. Parmi eux, 706 sont de nouveaux décrocheurs (différentiel obtenu depuis la campagne de mars 2018). Sur l'ensemble des décrocheurs signalés, il a été constaté sur plusieurs années qu'une solution a pu être trouvée pour **65 %** d'entre eux à court terme. Les autres jeunes restés sans solution sont pris en charge dans le cadre d'un suivi par les CIO et les missions locales. Cependant, en moyenne 20 % des jeunes identifiés ne répondent pas aux différents contacts et propositions.



*« Libérer la France » : quand les collégiens et lycéens s'engagent sur le chemin du devoir de mémoire
Maquette réalisée dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation*

Forte de la diversité de ses festivals internationalement reconnus et d'un patrimoine riche, la Charente est dotée d'une vie culturelle variée soutenue par les collectivités, les partenaires locaux et l'État.

Garantir un maillage de l'offre culturelle

Dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à l'éducation artistique et culturelle, pour sa généralisation à l'ensemble des jeunes formalisée par le **plan national « 100 % EAC »**, la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) développe ses partenariats avec les collectivités territoriales afin de garantir un maillage plus équitable et un renforcement de l'offre culturelle en direction des territoires les moins bien irrigués (territoires ruraux et quartiers prioritaires). Pour ce faire, les contractualisations avec les territoires demeurent un levier de développement culturel notable.

À titre d'exemple, la DRAC a signé avec le rectorat de Poitiers et la communauté de communes **Val de Charente** une **convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)**.

Par ailleurs, la DRAC a contractualisé avec le conseil régional et le Conseil national du livre pour une durée de 3 ans (2018–2020) afin de **soutenir le livre**, aider l'édition et les librairies indépendantes ainsi que des projets de compagnonnage. À titre d'exemple, les librairies indépendantes de Ruffec et de Cognac ont ainsi pu bénéficier d'un soutien financier.

Soutenir la vie culturelle locale

Créée sur le territoire angoumoisien, la filière de la bande dessinée est soutenue par l'État notamment financièrement à hauteur de **près d'un million d'euros** via la participation de la DRAC (musée et projets divers compris) au sein de la **Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI)**. Parallèlement, le **Festival international de la bande dessinée** qui fait la renommée du département depuis 1974, est rendu possible par la mobilisation de tous les acteurs locaux y compris l'État en soutenant la société organisatrice 9° Art + à hauteur de **180 000 €** (140 000 € de la DRAC et 40 000 € de FNADT pour l'installation des bulles).

Le « **festival des Musiques Métisses** » et ses « **Littératures métisses** », lieux de découverte et de dialogue des cultures, est également un des festivals incontournables du département. Après avoir quitté l'île de Bourguines pour La Nef en 2018, le festival

déménagera à nouveau pour les Chais Magélis à Angoulême. Ce festival bénéficie d'un soutien notable de la DRAC (près de 140 000 €).

Depuis plus de 60 ans, le **festival de Confolens** (également soutenu par la DRAC) participe également à l'échange culturel en rassemblant près de 100 000 visiteurs chaque année, 500 danseurs et musiciens des 5 continents, 400 bénévoles et de nombreux partenaires publics et privés. Berceau du conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels (CIOFF), la ville de Confolens abrite le troisième festival de la région par son importance.

Au-delà de l'aspect financier, la **sécurisation des événements culturels** a sollicité la mobilisation de nombreux fonctionnaires de police :

- du 3 au 7 juillet 2018 : lors de la 25^e édition du **festival « blues passions »**, les policiers de la circonscription de sécurité publique (CSP) de Cognac renforcés par les policiers d'Angoulême et huit policiers zonaux ont participé au bon déroulement de la cinquantaine de concerts et ont assuré la sécurité des sites. Entre 5 000 et 6 000 personnes ont été comptabilisées chaque jour ;
- du 21 au 26 août 2018 : la 11^e édition du **Festival du film francophone d'Angoulême** qui a rassemblé le meilleur du cinéma français sur cinq jours a nécessité la présence des policiers de la CSP d'Angoulême et de la force sentinelle. Un dispositif particulièrement lourd a été mis en place pour assurer la sécurité des nombreux visiteurs, mais aussi des célébrités et des personnalités officielles. 42 000 entrées ont été enregistrées ;
- du 14 au 16 septembre 2018 : lors de la 47^e édition de la **course historique du Circuit des remparts**, les passionnés d'automobiles venus d'horizons variés se sont rassemblés et pour beaucoup ont participé aux expositions ou aux courses de véhicules anciens sur le circuit historique du centre-ville d'Angoulême. Les policiers de la CSP Angoulême ont mis en place un dispositif de sécurisation du site par patrouilles pédestres. 12 000 visiteurs ont été comptabilisés sur la journée du dimanche.

Inscription de la ville d'Angoulême au réseau des villes créatives de l'UNESCO

En 2018, la ville d'Angoulême a engagé une démarche d'inscription dans le **réseau des villes créatives de l'UNESCO** (comprenant 180 villes) en s'inscrivant dans la catégorie « **Littérature** » afin de mettre en exergue l'Histoire et la renommée internationale d'Angoulême vis-à-vis de la papeterie et de la bande dessinée. Cette démarche a été menée en concertation avec l'ensemble des collectivités et acteurs locaux (conseil départemental, agglomération, association du FIBD, CIBDI, Magélis, associations, écoles...) tout au long de l'année via l'organisation de trois comités techniques et deux comités stratégiques auxquels l'État a participé afin de soutenir au mieux cette candidature.

L'objectif principal de l'inscription d'Angoulême au sein de ce réseau est de **valoriser la place du 9^e art** en animant une réflexion internationale sur la filière, en facilitant l'accès à un enseignement universitaire de la bande dessinée, en défendant la création par les autrices, ou encore, en développant l'accueil pour la création.

Chiffres clés

2,9 millions €

Pour la seule action culturelle et le soutien à la création et aux industries culturelles

⋮

467

Monuments historiques

.....

+ 3 000

Dossiers d'urbanisme instruits annuellement par l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine





www.festivaldeconfolens.com

*Le Festival de Confolens,
carrefour international des danses et musiques du monde*

Dotation globale de fonctionnement du Conseil départemental	53 618 014 €
Dotation globale de fonctionnement des communes	63 626 315 €
<i>Dotation forfaitaire</i>	42 078 478 €
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	3 912 447 €
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	4 806 264 €
<i>Dotation de solidarité rurale</i>	12 829 126 €
Dotation globale de fonctionnement des communautés de communes et d'agglomération	25 253 984 €
Sous-total dotation globale de fonctionnement	142 498 313 €
Dotation élu local	778 664 €
Dotation spéciale instituteurs	5 616 €
Dotations titres sécurisés	177 220 €
Indemnité de régisseur de police municipale	994 €
Dotation globale de décentralisation	2 701 190 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	16 919 920 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale (communes, EPCI, département)	14 874 330 €
Fonds de compensation de la TVA (hors département)	19 068 413 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux	9 160 051 €
Dotation de soutien à l'investissement local (dont contrat de ruralité et réserve régionale)	3 155 733 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	926 866 €
Dotation politique de la ville	344 653 €
Droits de mutation (TADEM)	5 554 549 €
Financement du logement (ANAH)	5 950 041 €
Sous-total autres dotations	79 618 240 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales (communes, EPCI, département)	12 829 126 €
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	25 253 984 €
Sous-total péréquation	38 083 110 €
TOTAL GÉNÉRAL	260 199 663 €

Dotation globale de fonctionnement	53 618 014 €
Dotation globale de décentralisation du département	2 413 215 €
Dotation départementale d'équipements des collèges	1 636 864 €
Allocations compensatrices pour les exonérations relatives à la fiscalité locale	3 170 904 €
Dotation globale d'équipement	233 527 €
Amendes de la circulation	1 126 922 €
Fonds de compensation TVA	5 025 412 €
Fonds de mobilisation pour l'insertion	2 863 714 €
Dotation de compensation réforme taxe professionnelle	11 507 268 €
Sous-total dotation globale de fonctionnement et autres dotations	81 595 840 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources départementales	9 845 939 €
Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux du département	5 174 053 €
Fonds de péréquation de la CVAE	789 454 €
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	1 551 016 €
Sous-total péréquation	17 360 462 €
TOTAL GÉNÉRAL	98 956 302 €



Préfète de la Charente

Marie LAJUS



Secrétaire générale de la
préfecture de la Charente

Delphine BALSA



Directeur de cabinet de la
préfète de la Charente

Lionel LAGARDE



Sous-préfet de Confolens

Pierre CHAULEUR



Sous-préfète de Cognac

Chantal GUÉLOT



Directrice départementale
des territoires

Bénédicte GÉNIN



Directrice départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des
populations

Chantal PETITOT



Directeur départemental
des finances publiques

Jean-Luc ROQUES



Directrice académique des
services de l'Éducation
nationale

Marie-Christine HEBRARD



Commandement du
groupement de gendarmerie
départementale

Col. Laurent GEOFFROY



Directeur départemental de
la sécurité publique

David BOOK



Chef de l'unité
départementale de
l'architecture et du
patrimoine

Fabien CHAZELAS



Déléguée territoriale de
l'agence régionale de santé

Atika UHEL



Responsable de l'unité
départementale de la
direction régionale
des entreprises, de
la concurrence, de la
consommation, du travail
et de l'emploi

Béatrice JACOB



Chef de l'unité
bi-départementale de la
direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement,
et du logement

Jean-François MORAS

ADIL	: agence départementale pour l'information sur le logement
ARS	: agence régionale de santé
CAF	: caisse des allocations familiales
CDEN	: comité départemental de l'Éducation nationale
CIO	: centre d'information et d'orientation
DASEN	: directrice académique des services de l'Éducation nationale
DDCSP	: direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDFiP	: direction départementale des finances publiques
DDSP	: direction départementale de la sécurité publique
DDT	: direction départementale des territoires
DGCCRF	: direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
DIRECCTE	: direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	: direction régionale des affaires culturelles
DREAL	: direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN	: direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DZPAF	: direction zonale de la police aux frontières
EPF	: établissement public foncier
GGD	: groupement de gendarmerie départementale
GIP	: groupement d'intérêt public
MSAP	: maison de services au public
SMAGVC	: syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en Charente
UDAP	: unité départementale de l'architecture et du patrimoine

© Photos

p. 1, 36 - A. GEAUFFROY / IUT d'Angoulême

p. 2 - préfecture de l'Ariège

p. 7, 11, 23, 35 - P. GÉ / préfecture de la Charente

p. 16 - association AUDACIA

p. 25 - J. MARTIN / préfecture de la Charente

p. 28 - P. CHAULEUR / préfecture de la Charente



Liberté • Egalité • Fraternité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE
7-9 RUE DE LA PRÉFECTURE
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX

Directeur de la publication : Marie Lajus, préfète de la Charente - Conception graphique : Anais Geauffroy, IUT d'Angoulême



Préfète de la Charente



@Prefet16



www.charente.gouv.fr